

## MISE EN PLACE DE LA 2<sup>ÈME</sup> RONDE DE LA SUBVENTION DE CROISSANCE DU FOND DE PLACEMENT DES MINISTÈRES EN FRANÇAIS

Après avoir pris connaissance de la situation du fond des ministères en français au 31.12.2021, les membres de l'AGA de 2022 entendent s'assurer :

- de la bonne gestion du Fonds, de sorte que celui-ci ne soit pas complètement dilapidé en quelques années; et concomitamment.
- de l'utilisation du Fonds de sorte que celui-ci fasse fructifier les ministères en français existants et en développement.

Le groupe de travail *Faire fructifier le fond des MIF* est mis en place. Ses travaux débouchent sur la mise en place d'une idée de subvention pour les projets de croissance des ministères en français. Celui-ci fonctionnera sur la base de certains principes. Ils sont contenus dans un rapport appelé "Faire fructifier le fond des ministères en Français accessible dans la plate-forme "Carrefour Église"

Une opération pilote voit le jour et est conduite selon des principes fondateurs. Cinq communautés de foi (Montréal et Ottawa) constituent la première cohorte bénéficiaire.

Sur la base d'une appréciation des résultats obtenus de l'usage des fonds reçus en 2023, un comité mis en place par l'Exécutif de la Table des Ministères en Français a mené une réflexion qui a débouché sur certains points. Seuls les deux premiers ont pu être votés par cette instance, faute de temps.

1. Lancement de la deuxième édition de la subvention de croissance par le fond de placement.
2. Montant de l'enveloppe affecté à cette 2<sup>ème</sup> ronde : \$ 75.724,35, provenant de \$ 89.529,29 d'intérêts générés au 31.12.2023 déduit des frais administratifs à savoir : \$ 13.804,94.
3. Par souci d'équité, les récipiendaires ayant été financés lors des phases précédentes et souhaitant encore bénéficier de la subvention pour la croissance, sont invités à postuler de nouveau au même titre que toutes les autres communautés potentiellement admissibles au financement.
4. Un formulaire est mis à disposition pour faciliter la demande.
5. Pour cette année, les demandes sont reçues jusqu'au 31 mars 2024.
6. Les montants obtenus seront mis à disposition des communautés pour démarrer le 15 avril 2024.
7. Les versements seront effectués en 2 tranches au prorata de l'entrée en poste de la personne ressource qui va gérer ce fond. Faut-il le rappeler, financement constitue un apport financier supplémentaire qui permettrait aux ministères soit d'augmenter la tâche du personnel ministériel déjà à l'embauche, soit d'engager du personnel (laïque ou ordonné) supplémentaire.

Comme information pertinente, des campagnes de levées de fonds sont envisagées sous la houlette du responsable de la Table des Ministères en Français aussi rapidement que possible. Engagement personnel qui correspond d'ailleurs au premier principe de la mise en place de cette subvention.

Rapporteur : Albertine Chokoté NT, trésorière de l'Exécutif, Fev 2024